

# Vers un modèle hybride pour la gestion des géodonnées en Suisse

## Introduction

Le présent document est un support de réflexion préparé en vue de l'atelier Géofutur de la CGC du 14 mai prochain. Il ne constitue en aucun cas une proposition de solution ni un positionnement arrêté. Son but est de stimuler la discussion, d'ouvrir le champ des possibles et d'explorer collectivement de nouvelles façons d'aborder la gestion des géodonnées en Suisse.

À travers quelques constats et un concept de modèle hybride esquissé, ce document invite à une interrogation partagée sur l'évolution possible de la gouvernance des géodonnées : comment concilier cohérence nationale et diversité cantonale ? Quelles pistes pour clarifier les rôles, mutualiser certaines fonctions, ou garantir l'interopérabilité sans centralisation ?

Cette démarche ne remet pas en cause les acquis ni les pratiques actuelles. Il ne s'agit pas de critiquer, mais d'élargir la perspective, en tenant compte des défis émergents, des contraintes institutionnelles et des opportunités technologiques.

## Note de réflexion stratégique

La gestion des géodonnées en Suisse est confrontée à un enjeu de gouvernance entre la Confédération et les cantons. Depuis plus de vingt ans, l'harmonisation des géodonnées s'est principalement traduite par une centralisation au niveau fédéral. Toutefois, l'évolution des technologies, la multiplication des sources de données et les exigences croissantes d'efficacité remettent en question ce modèle. La loi fédérale sur la géoinformation, qui a permis d'instaurer un cadre national cohérent, se heurte aujourd'hui à des défis de mise en œuvre, notamment en raison d'un fort maillage de données existantes au niveau cantonal.

Dans ce contexte, swisstopo rencontre des difficultés pour faire accepter ses projets au Parlement. De nombreux députés s'interrogent sur la pertinence de créer de nouveaux jeux de géodonnées à l'échelle nationale, alors que ces informations sont souvent déjà gérées par les cantons. Par ailleurs, la démarche en cours de désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons inclut la géoinformation comme un domaine où une clarification des responsabilités est nécessaire. Cette situation s'inscrit également dans un cadre budgétaire contraint, la Confédération devant réaliser des économies, ce qui limite les possibilités de financement de nouvelles initiatives centralisées.

Face à ces enjeux, une évolution du modèle actuel pourrait être envisagée, notamment en explorant une gestion plus distribuée des géodonnées. Le principe du Once Only, issu de la déclaration de Tallinn, pourrait offrir une alternative permettant de garantir une harmonisation sans imposer une centralisation stricte.

Le rapport "Des géocommuns pour la Suisse" propose une approche collaborative, fondée sur la co-construction et la mutualisation des données entre différents niveaux institutionnels et acteurs du secteur privé. Cette vision pourrait servir d'inspiration pour une gouvernance renouvelée, où les géodonnées ne seraient pas uniquement centralisées, mais partagées selon un modèle coopératif, moins top town.

Enfin, la stratégie suisse pour la géoinformation, notamment en ce qui concerne la gouvernance de la géoplateforme de l'INDG, ainsi que le plan d'actions SGS 2025, soulignent la nécessité de repenser la collaboration entre la Confédération et les cantons. L'enjeu est d'assurer un accès efficace aux géodonnées tout en optimisant les coûts et en respectant les compétences des différents niveaux de gouvernance. Une réflexion approfondie sur le rôle et les responsabilités de chacun dans la gestion des données géographiques est donc essentielle pour garantir un équilibre entre cohérence nationale et adaptation aux réalités locales.

En conclusion, la question de la centralisation versus la décentralisation des géodonnées en Suisse nécessite une réflexion approfondie. Une approche hybride, combinant une harmonisation légale avec une gestion décentralisée et collaborative, pourrait offrir un équilibre entre uniformité nationale et adaptation locale, tout en favorisant l'innovation et la participation de tous les acteurs concernés.

## **Vers un modèle hybride équilibré entre la Confédération et les cantons**

La gestion des géodonnées en Suisse doit évoluer vers un modèle hybride fédéré, où l'INDG est une émanation commune de la Confédération, des cantons et des communes. Ce modèle repose sur une gouvernance partagée où chaque niveau institutionnel conserve un rôle clé : la Confédération assure la cohérence des standards définit des modèles de données et garantit l'interopérabilité, tandis que les cantons et communes restent les principaux gestionnaires des données qu'ils produisent étant mieux à même de gérer les processus de gouvernance locale des données. L'INDG ne se substitue pas aux infrastructures locales, mais agit comme un réseau d'échange, garantissant un accès harmonisé aux données territoriales.

L'INDG s'appuie sur une géoplateforme suisse interopérable, qui fédère les bases de données fédérales, cantonales et communales sans les absorber. Chaque entité peut contribuer et accéder aux données, selon des règles communes définies collectivement. L'architecture repose sur des API ouvertes, permettant une connexion fluide entre les différents systèmes, et sur l'intégration de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et les jumeaux numériques pour améliorer l'analyse des données, la planification territoriale et la gestion des infrastructures.

La gouvernance de l'INDG est conçue comme un cadre de coopération équilibré, structuré autour d'un Conseil national de la Géoinformation, où siègent des représentants de la Confédération, des cantons et des communes. Ce conseil oriente les grandes décisions stratégiques et veille à l'adoption de standards interopérables. Des groupes de travail thématiques permettent d'adresser des enjeux spécifiques (mobilité, environnement, cadastre, urbanisme, gestion des risques). Une communauté

d'innovation réunissant acteurs publics, privés et académiques favorise le développement de services innovants et l'intégration des nouvelles technologies.

Le modèle économique repose sur une approche mixte et incitative, où la Confédération finance les infrastructures communes et les services transversaux, tandis que les cantons et les communes contribuent selon leur niveau d'usage et d'intégration. Un système de cofinancement progressif encourage l'adoption des standards et la mutualisation des ressources, tout en laissant une flexibilité aux collectivités locales. Pour les données privées gérées à l'échelle nationale, sans apport des cantons, une centralisation pourrait être envisagée. De manière plus large, on pourrait distinguer certaines données qui seraient gérées centralement (une minorité), de celles qui resteraient décentralisées (la majorité des données). Des partenariats public-privé permettent également de valoriser les données et d'intégrer des services complémentaires, garantissant la pérennité et l'évolution du système.

Ce modèle hybride garantit une interopérabilité forte sans recentralisation, en faisant de l'INDG un outil partagé et évolutif, au service des différents niveaux institutionnels. Il favorise une gestion agile et collaborative des géodonnées, permettant à la Suisse de tirer parti des infrastructures existantes tout en intégrant les tendances émergentes comme le temps réel, l'IA et la visualisation augmentée. En s'appuyant sur une gouvernance inclusive et une technologie ouverte, l'INDG devient un véritable bien commun numérique, alliant coordination nationale et souplesse locale.